

Formulaire clubs omnisports 2025-2026

Retour des dossiers le 5 novembre 2025 dernier délai



Présentation de l'association

1) Identification

Nom:

Sigle:

Objet:

Numéro de Siret: | | | | | | | | | | | | | | Code APE: | | | | | |

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture : | | | | | | | | | |

Ou à défaut du numéro de récépissé en préfecture:

Date de publication de la création au journal Officiel:

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel:

Site internet:

Lieux de pratique :

Adresse de correspondance si différente du siège:

Code postal : Commune :

Liste des sections composant votre omnisport et affiliations fédérales

(Attention : une section peut être affiliée à plusieurs fédérations)

[illegible]

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? ☐ oui ☐ non

2) Ressources financières

Le montant du budget prévisionnel :€

Le montant des disponibilités :€

Le montant moyen de la cotisation annuelle :€

3) Ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association au 31 juin de l'année écoulée :

Dont Hommes Femmes

Moyens humains de l'association :

Nombre de bénévoles :

(Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée)

Nombre de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :

Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. À titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80% correspondant à 0,8 x3/12 soit 0,2 ETPT.

1 fiche par section - **Section :**

Section de niveau régional et inférieur

1) Encadrement sportif

[illegible]

2) Licences (Statistiques)

	TOTAL		Moins de 18 ans		Licences compétitions	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Saison 2024-2025						
Saison 2023-2024						
Saison 2022-2023						
Saison 2021-2022						

3) Officiels

[illegible]

4) Niveau de compétition des équipes engagées dans les championnats fédéraux pour la saison sportive 2025-2026

Équipe	Niveau de pratique sportive	Objectif à atteindre
Ex : équipe 1 féminine	Nationale féminine U18 élite	Le maintien

5) Labellisation

Label fédéral obtenu / Date / Durée.....
Label Sport et Handicap : ☐ OUI ☐ NON - Si OUI date d’obtention ou de renouvellement

6) La liste des sportifs inscrits sur les listes ministérielles en catégorie espoir et haut niveau

Prénom	Nom	Catégorie

7) Le budget de l'équipe ou des équipes engagées sur la saison en championnat national (si la section ne dispose pas d'équipe évoluant à ce niveau, ne rien remplir).

BUDGET DE L'ÉQUIPE ENGAGÉE EN CHAMPIONNAT NATIONAL			
Nom de l'équipe :			
Le total des charges doit être égal au total des produits.			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) :	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		Département(s) :	
Documentation		Intercommunalité(s) : EPCI	
62 - Autres services extérieurs		Commune(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (détailler) :	
Publicité, publication		Fonds européens	
Déplacements, missions		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Services bancaires, autres		Autres établissements publics	
63 - Impôts et taxes		Aides privées	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Notice explicative

Objectifs :

- Conforter la gestion omnisport mutualisée de la pratique sportive locale
- Concilier au sein du même club le développement du sport pour tous et l'excellence sportive

Bénéficiaires : associations sportives omnisports affiliées à au moins une fédération agréée par le ministère des sports et dont le siège social se situe en Indre-et-Loire. L'association omnisport se caractérise par une déclaration unique en Préfecture et une seule inscription auprès de l'INSEE (numéro SIRET)

Condition d'obtention de l'aide

- Pour les sections de niveau régional et inférieur : proposer une formation sportive de qualité avec un encadrement qualifié et accueillir au minimum dix jeunes licenciés de moins de 18 ans (hors licences « journée » ou « évènementiel »)
- Pour les sections de niveau national : justifier de l'engagement d'au moins une équipe dans un championnat fédéral national, en catégories Séniors ou Jeunes, Hommes ou Femmes

Nature de l'aide : subvention de fonctionnement sur critères

Modalités de calcul de la subvention départementale (indicateurs pris en compte)

- Le poids de la discipline en Indre-et-Loire (nombre de licenciés)
- La part de jeunes licenciés (moins de 18 ans) accueillis
- L'encadrement sportif (éducateurs bénévoles, salariés)
- Le nombre d'officiels (juges, arbitres...)
- Les sportifs(ves) inscrit(e)s sur les listes ministérielles Espoir et Haut-niveau
- L'évolution du nombre de licenciés du club depuis 4 ans
- La part de licenciés compétiteurs
- L'accueil de pratiquants handisport
- L'obtention de labels fédéraux
- La localisation du club

Modalités d'attribution

- 1) Une aide forfaitaire pour la gestion administrative, financière et technique de l'omnisport
Mode de calcul : Nombre total de licenciés X Euros (montant fixé annuellement par le Conseil départemental dans le cadre de son budget)
- 2) Une aide pour l'ensemble des sections

Une subvention globale et unique est attribuée au club omnisport, assortie d'une convention de partenariat. Le club répartit les subventions reçues entre les sections.

Périodicité de la demande : une seule demande par club omnisport et par saison sportive

Procédure : le Conseil départemental fixe chaque année les dates de dépôt et de retrait des formulaires de demande de subvention **en version numérique uniquement.**

Pour les documents volumineux utiliser la plateforme de téléchargement

<https://www.transfernow.net>

Seuls les dossiers en version numérique (envoi par mail à sports@departement-touraine.fr) seront recevables.

Tout dossier en version papier fera l'objet d'un rejet.

Modalités de versement de la subvention : à l'issue de la décision de la Commission permanente du Conseil départemental

Attestation sur l'honneur

A imprimer et à scanner

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

représentant l'association :

.....

demande une subvention au Département d'un montant de : €

Je certifie :

- Que l'association est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- La sincérité et l'exactitude des informations renseignées dont notamment les montants des demandes de subventions déposées auprès des financeurs publics
- Que les comptes et budget présentés ont été approuvés par les instances statutaires

Fait à, le

Signature et cachet de l'association,

Liste des pièces à joindre à la demande :

1. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...)
2. Un relevé d'identité bancaire, portant le nom de l'association figurant sur le certificat SIRET
3. La copie du certificat d'inscription au répertoire SIRENE (SIRET)
4. La copie du récépissé de déclaration en Préfecture
5. Les derniers bilans et comptes de résultat approuvés
6. Le dernier budget prévisionnel approuvé
7. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont l'obligation
8. Le plus récent PV d'AG approuvé
9. L'attestation sur l'honneur dûment complétée à imprimer et scanner